

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article86>



Rôle et mission du RASED

- Pôle ressource - Le RASED -

Date de mise en ligne : dimanche 4 octobre 2015

Copyright © Circonscription Rouen Sud - Tous droits réservés

Les RASED

dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Elles complètent les aides personnalisées mises en place en 2008 et les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.

ELEVES CONCERNES

Dès l'école maternelle, certains élèves attirent l'attention des enseignants car leurs attitudes, leurs réponses aux consignes et leur adaptation à la vie collective révèlent des difficultés susceptibles de nuire à leur avenir scolaire. À l'école élémentaire, des élèves sont très en-dessous des exigences des programmes.

Les aides spécialisées et les aides personnalisées peuvent concerner successivement ou simultanément un même élève.

INTERVENANTS

Les RASED rassemblent des psychologues scolaires et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont titulaires du CAPA-SH option E pour les aides à dominante pédagogique et titulaires du CAPA-SH option G pour les aides à dominante rééducative.

À la rentrée 2009, 1 500 maîtres des RASED exercent leurs missions dans une ou deux écoles où de nombreux élèves sont en difficulté.

Ils contribuent à l'aide personnalisée et à la définition des programmes personnalisés de réussite éducative (P.P.R.E.). Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent et restent membres du réseau d'aide spécialisée de la circonscription.

MISSIONS

Les RASED préviennent la difficulté scolaire et aident les élèves à la surmonter.

Prévenir les difficultés durables d'apprentissage

Les membres du RASED font de la prévention pendant les activités collectives en classe ou en petits groupes. Un psychologue scolaire effectue un bilan personnalisé à chaque fois que c'est nécessaire.

Aider à dépasser les difficultés durables d'apprentissage

Lorsqu'un élève éprouve des difficultés dans ses apprentissages, l'enseignant spécialisé aide le maître à :

- identifier les obstacles à la réussite,
- établir des objectifs avec l'élève en difficulté,
- proposer des situations, activités, supports, échéances et modalités d'évaluation.

L'aide spécialisée est adaptée à chaque élève, même si elle est dispensée en petits groupes. Elle a pour objectif de favoriser des acquisitions qui n'ont pas été faites pendant le temps scolaire.

FORMES D'INTERVENTION

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Selon les besoins de l'élève, elles peuvent prendre différentes formes. Elles ont lieu pendant les heures de classe.

Les aides spécialisées à dominante pédagogique

Ces aides concernent les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre alors qu'ils en ont les capacités.

Elles ont pour objectifs :

- la maîtrise des méthodes et techniques de travail,
- la stabilisation des acquis et leur appropriation,
- la prise de conscience de ce qui conduit à la réussite.

Les enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH option E assurent ces aides.

Les aides spécialisées à dominante rééducative

Ces aides concernent les élèves qui ont des difficultés à s'adapter aux exigences scolaires. Elles sont mises en place avec l'accord des parents.

Elles ont pour objectifs :

- le développement de l'envie d'apprendre
- l'adaptation des comportements en milieu scolaire

Les enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH option G assurent ces aides.

Le suivi psychologique

En cas de difficultés importantes, le psychologue scolaire réalise un bilan approfondi de la situation de l'enfant, en concertation avec les parents, et suit son évolution. Il peut proposer des entretiens aux enseignants et aux parents pour chercher des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur.